



# COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch – 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ [contact@cdntt.fr](mailto:contact@cdntt.fr) - [www.cdntt.fr](http://www.cdntt.fr)

## CHAMPIONNATS INDIVIDUELS DU CAMBRESIS

### REGLEMENT Saison 2025/2026

Les 28 et 29 mars 2026 à Le Cateau

#### Article 1 : Organisation

Les Championnats sont ouverts aux Dames et aux Messieurs, de toutes les catégories d'âge (Poussins à Vétérans), licenciés Loisir ou compétition

Tout joueur (se) peut participer à deux séries de simple : impérativement celle de son classement ou de sa catégorie d'âge et celle de la catégorie immédiatement supérieure.

En complément, chaque joueur (se) peut s'inscrire dans la série handicap et la série double.

Les séries se jouent le samedi après-midi à partir de 14 h et le dimanche toute la journée à partir de 8h30 et sont indiquées dans le tableau des inscriptions.

Tout joueur (se) qualifié (e) pour une compétition officielle ne peut participer à une compétition de district se déroulant le même jour aux mêmes horaires.

#### Article 1 bis : Droits d'inscription

Aucun droit d'inscription n'est réclamé aux joueurs (ses) pour participer à cette épreuve, mais pour chaque absence sans justificatif le jour de la compétition, une pénalité de 10 euros sera appliquée au club du joueur (se).

En cas d'absence pour raison de santé, un certificat médical ou une prise en charge doit être envoyé au responsable de district dans les 10 jours suivant la compétition.

#### Article 2 : Organisation des séries féminines

En fonction des inscriptions, les séries féminines pourront être regroupées.

Les « Poussines et Benjamines ».

Les « Minimes - Cadettes - Juniores ».

Seront regroupées respectivement dans une seule série si le nombre d'inscrites est inférieur à 3 ou seront incorporées aux séries garçons correspondantes avec un classement séparé.

Les Minimes, Cadettes et Juniores pourront prendre part à la catégorie Dames.

Toute série ne comprenant qu'une seule inscription ne sera pas disputée.

### **Article 3 : Organisation Série handicap**

La série Handicap se joue dans un tableau à élimination directe en une seule manche de 31 points avec attribution de 2 points par différence de classement. Le handicap est limité à 16 points. Le vainqueur est le premier qui atteint 31 points (pas de « 2 points d'écart »).

### **Article 4 : Organisation Série Double**

Série Double Adultes (double monsieur, double dame, double mixte) : La somme des points des joueurs constituant l'équipe est limitée à 2800 points.

L'Inscription est obligatoire sur le bulletin d'inscription. Aucune inscription ne sera prise le jour de la compétition.

Le double peut être constitué de deux joueurs de clubs différents du district.

### **Article 5 : Organisation des autres séries.**

Des Poules de 3 (voire 4) seront construites par série et à partir de l'ordre décroissant des classements de la deuxième phase.

Dans la mesure du possible la rencontre de 2 joueurs (ses) du même club sera évitée lors des phases de poules.

Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés et seront intégrés dans un tableau à élimination directe. (Exemples : Tableau 20 ou 21 (32DI))

En fonction du nombre de joueurs (ses) de la série, (inférieur ou égal à quatre), ceux-ci seront intégrés directement dans un tableau.

### **Article 6 : Pointage et Appel**

Dès leur arrivée et 30 minutes et avant le début de l'épreuve, les joueurs (ses) doivent se faire pointer à la table du Juge Arbitre. L'absence d'un joueur (se), 10 minutes après l'appel de son nom entraînera son forfait.

### **Article 7 : Arbitrage**

La compétition est arbitrée par un Juge Arbitre assisté d'un juge arbitre adjoint et les parties sont arbitrées par les joueurs (ses).

La compétition sera gérée avec SPID V2

Le gagnant (e) d'une partie doit ramener à la table du Juge Arbitre : la plaquette, le stylo, la feuille d'arbitrage ainsi que la balle de la rencontre.

Le juge arbitre prendra toutes les décisions qu'il jugera utiles pour le bon déroulement de l'épreuve.

### **Article 8 : Parties**

Toutes les parties, y compris les finales, se dérouleront au meilleur des 5 manches sauf la série handicap.

### **Article 9 : Tenue**

La tenue sportive est exigée excluant le port de chaussures de ville dans l'aire de jeu. Il est interdit de fumer ou devapoter dans la salle.

### **Article 10 : Droit à l'image.**

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, le comité du Nord de tennis de table dont le siège est situé à Orchies ainsi que ses prestataires techniques pourront réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de l'événement et les diffuser.

Si une personne ou son représentant légal s'y oppose, elle devra en informer soit le photographe, soit le responsable du centre ou le coordonnateur avant la compétition.

### **Article 11 : Responsabilité et Engagement du Club Organisateur**

La pause du dimanche midi et sa durée pour la restauration sont laissées à l'initiative du Juge Arbitre et du Club Organisateur.

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vols ou accidents.

### **Article 12 : Clôture des Inscriptions**

**Aucune inscription ne sera prise en compte au-delà de la date limite du Jeudi 19 mars 2026**

Afin d'éviter toute erreur ou contestation, aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par email (seuls les bulletins d'inscription remplis et transmis à [christiane.ricq@cdntt.fr](mailto:christiane.ricq@cdntt.fr) seront pris en compte).

### **Article 13 : Acceptation du règlement et litiges**

Le fait de s'engager implique pour chaque participant (e) l'acceptation pure et simple du présent règlement et du règlement fédéral.

Tout cas particulier non prévu par ce règlement et survenant en cours d'épreuve sera traité par le Juge Arbitre.